

Département de la Lozère

Mairie de Montbrun
48210-Montbrun



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

Montbrun.mairie@wanadoo.fr

Réf : 2013/57

Présents :

GERBAIL Régine, maire- BERTAUX Germain- CLERMONT Martine- FARIN Jean-Marc- MAURIN Serge- MICHEL Jean-Luc- PASCAL Isabelle- VERNHET Didier.

Représentés : Néant.

Excusés : MOLINES Bruno-

PROCES-VERBAL

de la réunion du conseil municipal

Séance du 15 novembre 2013

↳ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2013.

Il est approuvé à l'unanimité.

En complément de l'ordre du jour-

↳ Amendes de police- Dotation 2012- Glissières 2014.

Madame le maire informe le conseil municipal que le Conseil Général a décidé, lors de la réunion de sa commission permanente du 23 septembre 2013, de réserver en faveur de la commune une dotation de **3 064.38 euros** provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière (*répartition du produit des amendes de police : dotation 2012*).

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la réalisation des travaux et sur la part de financement incombant à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** pour la réalisation des travaux suivants : Glissières de sécurité Bois sur les Voies Communales du Causse, côte, et de La Chadenède, (subventionnés à 40.86 % du montant plafonné à 7 500.00 euros, **soit 29% du montant de travaux proposés**, par les fonds provenant des amendes de police.

Lieu de l'opération : **Voies Communales du Causse et de La Chadenède.**

Coût global de l'opération : 10 290.00 euros TTC.

Montant de la dotation accordée par le CG48 au titre des amendes de police : 3 064.38 E.

- **ACCEPTÉ** de prendre en charge la partie non financée de la dépense.

- **DECIDE** de la création d'une opération d'investissement n° 200.

↳ Budget- DM-Op 200- Travaux de sécurité sur les VC- Glissières 2014.

Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dans le cadre de la dotation au titre des amendes de police 2012, le conseil municipal a décidé de la pose de glissières de sécurité bois sur les voies communales de la côte de Montbrun et de La Chadenède, pour un montant de 10 290.00 euros.

Désignation des articles :

Dépenses

202-196- Frais réalisation PLU	:	- 2 925.62
2315-200- Installations, matériels et outillages	:	+ 10 290.00

Recettes

1342-200- Amendes de police		+ 3 064.38
1323-200- Département		+ 4 300.00

Le maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le conseil municipal sollicite une aide du Conseil Général de la Lozère au titre des PED à hauteur de 50% du montant de la dépense HT, soit 4 300.00 euros.

↳ **Transport scolaire - Participation commune.**

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. le Président du Conseil Général de la Lozère indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2012/2013 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 14,3% du coût moyen départemental d'un élève transporté (1 475€ pour l'année scolaire 2012/2013), soit 210€ multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Où l'exposé du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 420€ (à savoir Mativet- Les Champs/Florac : 2 enfants).

Autorisation est donnée à madame le maire de signer les pièces nécessaires.

↳ **Terrains sectionnaux- Gestion et entretien.**

Les travaux d'entretien de la voie interne à la forêt sectionnale seront réalisés en régie dans les prochaines semaines, ce en accord avec les services de l'ONF, Mr Sarran.

La commune de Montbrun compte près de 1 000 hectares de terrains sectionnaux.

L'ensemble des surfaces de sectionnaux de la commune dont la majeure partie a fait l'objet d'allotissement aux agriculteurs ayant droit, sont des terres qui subissent désormais un couvert végétal dense fait de buis, de genévriers mais également de pins qui ont colonisés les abords des plantations FFN.

Afin de palier à cette situation qui met en péril l'agropastoralisme sur ces terres du causse, le conseil municipal décide de solliciter la SAFER en vue d'une mission d'accompagnement ou de conduite d'opération, en association avec la DDT et le PNC, ce afin d'engager une action de réouverture de ces terres et de ces paysages.

En complément de l'ordre du jour-

↳ **Réalisation du panneau RIS sur Montbrun.**

Considérant le besoin d'améliorer le dispositif de signalétique des activités touristiques et commerciales dans les villages du Grand Site, conformément à la Charte signalétique du Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses,

Considérant la nécessité de poursuivre le travail déjà engagé pour mettre en œuvre cette charte signalétique, à travers la Signalétique d'Information Locale (SIL) et les enseignes,

Considérant le rôle du « Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses » comme maître d'ouvrage de la conception et réalisation des panneaux Relais Information Services (RIS) des villages du Grand Site,

Le conseil municipal de Montbrun avait décidé par délibération en date du 14 décembre 2012 de bénéficier de cette opération de conception et réalisation de panneaux RIS du Grand Site, pour un panneau, pour un coût prévisionnel de 5 000 euros HT, financé à hauteur de 50% par l'Etat et le FEDER.

Les principaux éléments de conception du panneau ont été fournis par la commune.

L'entreprise **POLYMOBYL** a été retenue pour la conception et fourniture des panneaux RIS du Grand Site.

La phase concrète de réalisation va débiter par une première réunion avec l'entreprise mi-janvier 2014.

Des illustrations représentatives de la commune (5 à 10 visuels : photos, dessins, cartes postales anciennes...) doivent être sélectionnées.

↳ **Hameau Nouveau de Montbrun- Avancement et soutien au projet.**

Le projet de construction du Hameau Nouveau sera présenté en commission départementale des Sites à la Préfecture de la Lozère, le vendredi 22 novembre 2013.

Il sera ensuite transmis au ministère pour validation au plan national.

Le conseil municipal formule une nouvelle fois ses vœux de bon accueil et de réussite à ce beau projet d'aménagement et de développement du Territoire porté désormais par la SCI AM Immobilier,

Projet qui a fait l'objet d'un investissement fort de la collectivité, dans tous les sens du terme, d'une réflexion globale dans le cadre du Schéma de Développement du territoire et de Projet d'aménagement durable,

d'actions préalables de prise en compte de l'environnement tel l'enlèvement des caravanes, action concertée et acceptée par l'ensemble des personnes concernées,...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq.

**Le maire
Régine Gerbail**

